

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8387

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Michel de Cathenis [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Mention d'une concession de prés faite par l'abbaye de la Trappe à Michel de Cathenis, moyennant une redevance annuelle de douze sous tournois.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – Carte quas fecimus extra grangias », n° XX (« [Carta Michaelis de Cathenis] »), p. 539.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIII^e siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Tradidimus Michaeli de Cathenis, pro XII solidis turonensium, in festo Omnium Sanctorum nobis reddendorum, prata nostra des Hantes.